



Selon le journal Infos Matin dans sa parution du lundi 18 mars 2024, l'honorable Jean Michel Nintcheu, député de l'opposition et leader du FCC, risque de perdre son immunité parlementaire.

Les autorités publiques auraient déclaré illégale son alliance politique pour le changement (APC) et le député serait dans le collimateur du pouvoir en raison de [ses liens avec le leader séparatiste Ayuk Tabe](#), actuellement détenu à la prison principale de Yaoundé.

La visite de Jean Michel Nintcheu à la prison de Kondengui où est incarcéré Sisiku Ayuk Tabe, reconnu coupable de terrorisme, a suscité la colère des autorités de Yaoundé. Cette rencontre intervient alors que Nintcheu cherche à former des alliances au sein de l'opposition pour soutenir la candidature de Maurice Kamto à l'élection présidentielle de 2025.

Le ministère de l'administration territoriale a réagi à cette affaire en rappelant que l'immunité parlementaire ne permet pas à un député de violer les lois de la République. Il se pourrait donc que les autorités décident de retirer l'immunité de Nintcheu, en vue de prendre des mesures à son encontre.

L'avenir de Jean Michel Nintcheu au parlement camerounais reste donc en pointillé.